



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Dimanche 07 Août 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## Assurances: la coopération interafricaine au centre de la prochaine AG de l'OAA à Alger en mai 2023

La promotion du partenariat et de la coopération interafricaine en matière d'assurance et de réassurance constituera le thème principal de la 49ème assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA), qu'abritera Alger en mai prochain.



## SouhilMeddah, expert financier, analyse l'article 29 de la LFC 2022 : « L'option de titrisation s'inscrit dans un cadre de l'innovation financière »

La LFC pour 2022 s'annonce dans un «contexte conjoncturel moins stressant par rapport aux précédentes LF et LFC », indique SouhilMeddah, expert financier. Ce document, précise-t-il, s'applique autour de trois axes d'ajustement afin d'ajuster la donne et de faire face à la flambée des prix sur les différentes plateformes locales et internationales surtout, et aussi, pour répondre aux besoins immédiats d'alléger ou à juste titre d'éviter une dégradation supplémentaire du pouvoir d'achat.



## [Paiement électronique en Algérie, un travail de longue haleine : Le délai de la mise en place de ce système prolongé au 31 décembre 2023](#)

Tous les agents économiques devront accélérer leur transformation numérique et proposer à leurs clients un moyen de paiement électronique. L'Etat a prolongé le délai de la mise en place de ces instruments de paiement électronique au 31 décembre 2023, selon le texte de la loi de Finances complémentaire (LFC), publiée jeudi dernier sur le Journal officiel (JO).



## [LFC 2022 : l'Etat autorise l'importation des avions et navires de transport](#)

En vertu de la loi de finances complémentaire pour l'année 2022 (LFC), le secteur privé a désormais le droit d'importer les moyens de transport aériens et maritimes. Un secteur longtemps monopolisé par l'Etat.



## [La LFC 2022 en vigueur : Hausse du budget, des ministères bien lotis...](#)

L'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2022 (LFC 2022) est entrée en vigueur jeudi 4 août 2022, date de sa publication dans le Journal Officiel n° 53. Elle table sur une hausse des recettes globales à 7000,84 milliards de dinars contre 5683,22 milliards dans la loi de finances (LF) pour 2022, grâce à la fiscalité pétrolière qui devrait passer à 3211,92 milliards de DA (contre 2103,90 milliards dans la LF 2022) en raison du maintien des prix du pétrole à des niveaux hauts, et aux ressources ordinaires prévues à 3788,92 milliards de dinars (contre 3579,31 milliards dans la LF 2022).



## **LFC 2022 : Forte impulsion à l'investissement, risque de faible consommation des crédits**

La loi de finances complémentaire pour l'exercice 2022 permet au gouvernement de consacrer plus de 2000 milliards de dinars au développement local, à l'agriculture, au logement et à la réalisation des grandes infrastructures. Un signal fort à la relance de l'investissement notamment dans le BTPH, un secteur considéré comme une des locomotives de la croissance économique. Toutefois, une question importante surgit : le temps restant – quatre mois pratiquement avant la fin de l'année – suffira-t-il aux secteurs concernés de consommer tous les crédits qui leur sont alloués ? L'hypothèse forte est que tout cet argent ne sera consommé qu'en 2023...



## **Risques liés aux opérations du commerce extérieur : Les assurances de la Banque d'Algérie**

Alors que la pression montait sur les banques autour de la gestion des risques liés aux opérations du commerce extérieur, la publication, la semaine dernière, par la Banque d'Algérie, de l'instruction 02-2022, a pour objectif, selon une bonne source, de donner toute la latitude aux banques de la place de gérer les risques dans la domiciliation des opérations du commerce extérieur, étant donné que cette instruction est venue, selon la même source, mettre un terme aux dispositifs purement administratifs qui étaient jusqu'ici en vigueur.



## **49e assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA) : La coopération interafricaine au menu**

La promotion du partenariat et de la coopération interafricaine en matière d'assurance et de réassurance constituera le thème principal de la 49e assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA), qu'abritera Alger en mai prochain.

## **Douanes : Saisie de 53.100 comprimés psychotropes et 28.000 paquets de cigarettes à Tamanrasset et à El-Oued**

Les services des douanes de Tamanrasset et d'El-Oued ont saisi, lors de deux opérations distinctes, une quantité de 53.100 comprimés psychotropes à bord d'un bus de transport de voyageurs et 28.000 paquets de cigarettes à bord d'un véhicule utilitaire, a indiqué samedi un communiqué de la Direction générale des douanes (DGD). « Les agents de la brigade mobile relevant des services de l'inspection divisionnaire des douanes de Tamanrasset ainsi que la brigade mobile des services de l'inspection divisionnaire des douanes d'El-Oued ont saisi, lors de deux opérations distinctes menées en coordination avec les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), 53.100 comprimés psychotropes de type Prégabaline (300 mg) qui étaient à bord d'un bus de transport de voyageurs et 28.000 paquets de cigarettes de type « HP » qui étaient à bord d'un véhicule utilitaire, et arrêté cinq individus qui ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes », précise-t-on de même source.

Cette opération s'inscrit dans le cadre « des efforts conjoints déployés sur le terrain par les services opérationnels des brigades des douanes en coordination avec les dispositifs de sécurité, dans le cadre de la lutte contre la contrebande, toutes formes confondues », selon la même source. Les deux opérations s'inscrivent « dans le cadre des missions de protection des services des douanes algériennes, et de leur mobilisation 24h/24 pour contribuer à la lutte contre tout ce qui menace la santé et la sécurité du citoyen », conclut le communiqué.



## **مذخرات فاقت 10 آلاف مليار في 24 شهرا : الانتقال إلى المرحلة الثانية من الصيرفة الإسلامية**

تنتقل البنوك شهر سبتمبر المقبل، إلى مرحلة جديدة من تعميم الصيرفة الإسلامية عبر تصويب نظرها نحو تمويل المشاريع والصفقات العمومية والخاصة، مواكبة لقانون الاستثمار الجديد، بدل الاكتفاء بتمويلات المرابحة لاقتناء التجهيزات الكهرومنزلية والعقار، إضافة إلى المسارعة بإطلاق صيغ لقروض الشباب مطابقة للشريعة الإسلامية، لتمويل مشاريع «أناد» أو الوكالة الوطنية لدعم وترقية المقاولاتية.

وبنك الفلاحة والتنمية الريفية فالبنك الخارجي الجزائري وأخيرا بنك التنمية المحلية، في حين لم تقتصر خدمات الصيرفة الإسلامية على البنوك العمومية، وإنما تجاوزتها للبنوك الخاصة على غرار بنك الخليج وبنك «أ بي سي».

## Revue de presse du samedi 06 Août 2022



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### [La Loi de finances complémentaire 2022 publiée au Journal officiel](#)

La loi de finances complémentaire pour l'année 2022, signée hier mercredi par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a été publiée au Journal officiel (JO) n 53. Il s'agit de l'ordonnance n 22-01 du 3 août 2022, et qui prévoit notamment plusieurs mesures pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### [LFC 2022 : poursuite des efforts pour la préservation du pouvoir d'achat](#)

La loi de finances complémentaire pour l'année 2022, publiée au Journal officiel n 53, a affirmé la détermination de l'Etat à poursuivre ses efforts pour la préservation du pouvoir d'achat des citoyens. Ainsi, la LFC 2022 ne contient aucun nouvel impôt ou augmentation, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant la préservation des équilibres sociaux.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### [LFC 2022: les céréaliculteurs tenus de vendre leurs productions à l'OAIC](#)

Les céréaliculteurs bénéficiant du soutien de l'Etat doivent vendre l'intégralité de leurs productions à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), en vertu de la loi de finances complémentaire pour l'année 2022, publiée au Journal officiel n 53.



## **La Loi de finances complémentaire 2022 publiée au Journal officiel**

La loi de finances complémentaire pour l'année 2022, signée hier mercredi par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a été publiée au Journal officiel (JO) n 53.

Il s'agit de l'ordonnance n 22-01 du 3 août 2022, et qui prévoit notamment plusieurs mesures pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

Sur le plan budgétaire, le texte prévoit une hausse des dépenses de fonctionnement à 7697,01 milliards de dinars (mds DZD) contre 6311,53 mds DZD dans la loi de finances initiale (LF 2022) et des dépenses d'équipement à 3913,17 mds DZD (contre 3546,90 mds DZD dans la LF 2022), alors que le plafond d'autorisation de programme a été augmenté à 3079,47 mds DZD pour couvrir le coût des réévaluations du programme en cours et le coût des programmes neufs susceptibles d'être inscrits au cours de l'année 2022 (contre 2448,90 mds DZD dans la LF 2022)

La Loi de finances complémentaire table également sur une hausse des recettes globales à 7000,84 mds DZD contre 5683,22 mds DZD dans la LF 2022, grâce à la fiscalité pétrolière qui devrait passer à 3211,92 mds DZD (contre 2103,90 mds DZD dans la LF 2022), et les ressources ordinaires (3788,92 mds DZD contre 3579,31 mds DZD dans la LF 2022).

Le nouveau texte a introduit, par ailleurs, une série de mesures législatives et fiscales visant la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, l'exonération des droits de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée, pour le sucre brut lorsque son assujettissement entraîne un dépassement des prix plafonds fixés par voie réglementaire.

Le sucre blanc produit localement est également exempté de la taxe sur la valeur ajoutée, aux différents stades de la distribution, lorsque les prix plafonds sont dépassés.

En vertu de la loi de finances complémentaires, tout agriculteur pratiquant la céréaliculture bénéficiant du soutien de l'Etat, est tenu par l'obligation de céder sa production des blés et orges à l'Office algérien interprofessionnel des céréales.



### [Cessibilité des logements sociaux : La LFC pour 2022 réintroduit la disposition](#)

L'Ordonnance n° 22-01, portant loi de finances complémentaire pour 2022, publiée dans le Journal officiel n°53 du 4 août 2022, rend possible la cession des logements sociaux à leurs attributaires, qui souhaitent les acquérir. L'article 35 de cette loi stipule



### [Loi de finances complémentaire 2022 : Budgets en hausse de plusieurs départements](#)

Le texte prévoit une hausse des dépenses de fonctionnement et d'équipement. La loi de finances complémentaire(LFC 2022) a été publiée au Journal officiel (JO) n° 53. Il s'agit de l'ordonnance n° 22-01 du 3 août 2022. Le texte table sur une hausse des recettes globales à 7000,84 milliards de dinars contre 5683,22 milliards de dinars dans la LF 2022, due à l'augmentation des revenus provenant des exportations d'hydrocarbures, dont les prix ont bondi de 90% en 2022 par rapport à l'année précédente.



### [Algérie : hausse du taux de change du dinar face à l'euro et baisse face au dollar](#)

Les cotations officielles de la Banque d'Algérie indiquent, ce jeudi 4 août 2022, que le dinar algérien connaît une hausse face à l'euro et une baisse de sa valeur par rapport au dollar. On vous dévoile tous les détails dans les quelques lignes qui suivent.



### [Après le démenti de l'APS, les entreprises espagnoles affirment le retour des échanges bancaires avec l'Algérie](#)

Les opérations d'échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Espagne, semblent reprendre leur cours au niveau de certaines banques algériennes, après la note de l'Abef. Selon des entreprises espagnoles, les flux financiers entre les deux pays ont retrouvé leur rythme habituel, mais toujours avec prudence et plusieurs obstacles.

## Prévisions budgétaires de la Loi de Finances complémentaire 2022

La loi de finances complémentaire (LFC) pour 2022, publiée au Journal officiel n 53, revoit à la hausse les prévisions budgétaires pour cette année, en tenant compte notamment du contexte favorable du marché pétrolier.



## **LFC 2022 : les céréaliculteurs tenus de vendre leurs productions à l'OAIC**

Les céréaliculteurs bénéficiant du soutien de l'Etat doivent vendre l'intégralité de leurs productions à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), en vertu de la loi de finances complémentaire pour l'année 2022, publiée au Journal officiel n 53. «Tout agriculteur pratiquant la céréaliculture bénéficiant du soutien de l'Etat, tant en amont qu'en aval, et quelle qu'en soit sa forme ou sa nature, est tenu par l'obligation de céder sa production des blés et orges à l'Office algérien interprofessionnel des céréales», est-il indiqué dans la LFC 2022, signée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le 3 août en cours.

Les modalités d'application de cette nouvelle disposition seront fixées par voie réglementaire, ajoute le même texte. Concernant les mesures d'encouragement de l'investissement agricole, la LFC a introduit une modification relative à l'exonération de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour les revenus résultant des activités agricoles et d'élevage. Ainsi, sont exonérés de l'IRG pendant une durée de 10 ans, les revenus résultant des activités agricoles et d'élevage exercées dans les terres nouvellement mises en valeur, et ce, à compter de la date d'entrée en exploitation (et non pas la date de leur attribution, comme prévu initialement dans le code des impôts directs et taxes assimilées).



## Mise en place des instruments de l'e-paiement : Le dernier délai au 31 décembre 2023

Le délai de la mise en place des instruments de paiement électronique, au niveau des espaces commerciaux, a été prolongé au 31 décembre 2023, en vertu de la loi de finances complémentaire pour l'année 2022. «Tout agent économique devra mettre à la disposition du consommateur des instruments de paiement électronique, pour lui permettre, à sa demande, de régler le montant de ses achats à travers son compte bancaire ou postal dûment domicilié au niveau d'une banque agréée ou Algérie Poste», est-il souligné dans la LFC 2022.

### Préservation du pouvoir d'achat : Ni nouvel impôt, ni augmentation

La loi de finances complémentaire pour l'année 2022 a affirmé la détermination de l'Etat à poursuivre ses efforts pour la préservation du pouvoir d'achat des citoyens. Ainsi, la LFC 2022 ne contient aucun nouvel impôt ou augmentation, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant la préservation des équilibres sociaux.



### Un soutien au pouvoir d'achat, mais l'équilibre financier de l'Etat reste à la traîne : Hausse des dépenses de fonctionnement dans la LFC 2022

La loi de Finances complémentaire (LFC) 2022, signée mercredi dernier, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et publié au lendemain au Journal officiel (JO) n° 53 prévoit dans son plan de budget rectificatif une hausse des dépenses publiques, mais aussi l'augmentation des recettes globales à «7000,84 milliards de dinars contre 5683,22 milliards de dinars prévues dans la loi de Finances (LF) 2022».



### قانون المالية.. أهم النفقات

صدر في العدد 53 من الجريدة الرسمية قانون المالية التكميلي لسنة 2022 والذي يتضمن عدة إجراءات لحماية القدرة الشرائية للمواطنين.

ويتعلق الأمر بالأمر رقم 01-22 والذي وقع عليه رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، في 3 أوت الجاري.

ويتضمن نص القانون رفع نفقات ميزانية التشغيل إلى 7697,01 مليار دج مقابل 6311,53 مليار دج في قانون المالية الأولي لـ 2022، وميزانية التجهيز إلى 3913,17 مليار دج مقابل 3546,90 مليار دج في قانون المالية الأولي، بينما تم رفع رخص البرامج إلى 3079,47 مليار دج لتغطية تكلفة إعادة تقييم البرنامج الجاري وتكلفة البرامج الجديدة التي يمكن أن تسجل خلال السنة الجارية، مقابل 2448,90 مليار دج في قانون المالية الأولي.

كما يتوقع ارتفاع الإيرادات إلى 7000,84 مليار مقابل 5683,22 مليار دج في قانون المالية الأولي، وبذلك بفضل ارتفاع الجباية البترولية (3211,92 مليار دج مقابل 2103,90 مليار دج في قانون المالية الأولي)، وارتفاع الموارد العادية 3788,92 مليار دج مقابل 3579,31 مليار دج في قانون المالية الأولي.

وتضمن قانون المالية التكميلي عدة إجراءات لحماية القدرة الشرائية من بينها الإعفاء من الحقوق الجمركية والرسم على القيمة المضافة، ابتداء من أول يناير 2022 للسكر الخام ذو التعريفات، عندما يترتب على إخضاعه تجاوز سقف الأسعار المحدد عن طريق التنظيم.

كما يعفى السكر الأبيض المنتج محليا من الرسم على القيمة المضافة، ابتداء من أول يناير 2022، في مختلف مراحل توزيعه، عندما يتم تجاوز سقف الأسعار.

وتضمن القانون أيضا مادة تلزم كل فلاح يمارس زراعة الحبوب مستفيد من دعم الدولة، بيع إنتاجه من القمح بنوعيه والشعير إلى الديوان الجزائري المهني للحبوب.



### هذا ما تضمنه قانون المالية التكميلي لحماية القدرة الشرائية

تضمن قانون المالية التكميلي، عدة إجراءات لحماية القدرة الشرائية، من بينها الإعفاء من الحقوق الجمركية والرسم على القيمة المضافة، ابتداء من أول جانفي 2022، للسكر الخام ذو التعريفات.

وجاءت هذه الإجراءات في العدد 53 من الجريدة الرسمية، الذي تضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2022، والذي جاء بعدة إجراءات لحماية القدرة الشرائية للمواطنين.

ويتعلق الأمر بالأمر رقم 01-22 والذي وقع عليه رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، في 3 أوت الجاري.

ويتضمن نص القانون رفع نفقات ميزانية التسيير إلى 7697,01 مليار دج مقابل 6311,53 مليار دج في قانون المالية الأولي لـ 2022، وميزانية التجهيز إلى 3913,17 مليار دج مقابل 3546,90 مليار دج في قانون المالية الأولي، بينما تم رفع رخص البرامج إلى 3079,47 مليار دج لتغطية تكلفة إعادة تقييم البرنامج الجاري وتكلفة البرامج الجديدة التي يمكن أن تسجل خلال السنة الجارية، مقابل 2448,90 مليار دج في قانون المالية الأولي.

كما يتوقع ارتفاع الإيرادات إلى 7000,84 مليار مقابل 5683,22 مليار دج في قانون المالية الأولي، وبذلك بفضل ارتفاع الجباية البترولية (3211,92 مليار دج مقابل 2103,90 مليار دج في قانون المالية الأولي)، وارتفاع الموارد العادية (3788,92 مليار دج مقابل 3579,31 مليار دج في قانون المالية الأولي).

وتضمن قانون المالية التكميلي عدة إجراءات لحماية القدرة الشرائية من بينها الإعفاء من الحقوق الجمركية والرسم على القيمة المضافة، ابتداء من أول جانفي 2022، للسكر الخام ذو التعريفات، عندما يترتب على إخضاعه تجاوز سقف الأسعار المحدد عن طريق التنظيم.

كما يعفى السكر الأبيض المنتج محليا من الرسم على القيمة المضافة، ابتداء من أول جانفي 2022، في مختلف مراحل توزيعه، عندما يتم تجاوز سقف الأسعار.

وتضمن القانون أيضا مادة تلزم كل فلاح يمارس زراعة الحبوب مستفيد من دعم الدولة، بيع إنتاجه من القمح بنوعيه والشعير إلى الديوان الجزائري المهني للحبوب.

